

MaPrimeRénov' : LES BARÈMES EN 2020 POUR LES TRAVAUX INDIVIDUELS

	MaPrimeRénov'	
	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
Travaux individuels (en maison individuelle ou logement collectif)		
PAC géothermique, capteurs horizontaux et verticaux (critères actuels)	10 000 €	8 000 €
Chaudière à granulés (avec régulation classe IV au moins, et associée à un silo de stockage des granulés, neuf ou existant, volume minimum de 225 L)	10 000 €	8 000 €
Chauffage solaire combiné (critères en cours de définition)	8 000 €	6 500 €
Chaudière à bûches (avec régulation classe IV au moins, et associée à un ballon tampon, neuf ou existant)	8 000 €	6 500 €



PAC air/eau (critères actuels)	4 000 €	3 000 €
Chauffe-eau solaire individuel (critères en cours de définition)	4 000 €	3 000 €
Ventilation double flux	4 000 €	3 000 €
Poêles à granulés, cuisinières à granulés (FV7* ou équivalent)	3 000 €	2 500 €
Poêle à bûches, cuisinières à bûches (FV7* ou équivalent)	2 500 €	2 000 €
Partie thermique d'un équipement PVT eau (critères en cours de définition)	2 500 €	2 000 €
Foyer fermé, insert, à bûches ou granulés (FV7* ou équivalent)	2 000 €	1 200 €
Chaudières gaz à très haute performance énergétique (pour les bâtiments non raccordés à un réseau de chaleur vertueux aidé par l'ADEME)	1 200 €	800 €
Raccordement aux réseaux de chaleur et/ou de froid, en métropole et outre-mer (critères actuels)	1 200 €	800 €
Chauffe-eau thermodynamique (critères actuels)	1 200 €	800 €
Dépose de cuve à fioul (critères actuels)	1 200 €	800 €
Audit énergétique (critères actuels)	500 €	400 €



Isolation des murs par l'extérieur (critères actuels)	100 €/m ²	75 €/m ²
Toitures terrasses (critères actuels)	100 €/m ²	75 €/m ²
Isolation thermique des parois vitrées (en remplacement de simple vitrage, critères actuels)	100 €/équipement	80 €/équipement
Isolation des rampants de toiture / plafonds de combles (critères actuels)	25 €/m ²	20 €/m ²
Isolation des murs par l'intérieur (critères actuels)	25 €/m ²	20 €/m ²
(OM) Protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnement solaires (critères actuels)	25 €/m ²	20 €/m ²

MaPrimeRénov' : LES BARÈMES EN 2020 POUR LES TRAVAUX COLLECTIFS

	MaPrimeRénov'	
	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
Travaux collectifs (en parties communes de logement collectif, ou travaux d'intérêt général en parties privatives)		
PAC géothermique, capteurs horizontaux et verticaux (critères actuels)	3 000 €/log.	2 000 €/log.
Chaudière à granulés ou à bûches (avec régulation classe IV au moins ; cf. critères chaudières biomasse individuelles)	3 000 €/log.	2 000 €/log.
PAC air/eau (critères actuels)	3 000 €/log.	2 000 €/log.
Ventilation double flux	3 000 €/log.	2 000 €/log.



Chauffe-eau solaire collectif (critères en cours de définition)	1 000 €/log.	750 €/log.
Chaudières gaz à très haute performance énergétique (pour les bâtiments non raccordés à un réseau de chaleur vertueux aidé par l'ADEME)	400 €/log.	300 €/log.
Raccordement aux réseaux de chaleur et/ou de froid, en métropole et outre-mer (critères actuels)	400 €/log.	300 €/log.
Chauffe-eau thermodynamique (critères actuels)	400 €/log.	300 €/log.
Dépose de cuve à fioul (critères actuels)	400 €/log.	300 €/log.
Audit énergétique (critères actuels)	250 €/log.	200 €/log.
Isolation des murs par l'extérieur (critères actuels)	100 €/m ²	75 €/m ²
Toitures terrasses (critères actuels)	100 €/m ²	75 €/m ²
Isolation des rampants de toiture / plafonds de combles (critères actuels)	25 €/m ²	20 €/m ²
Isolation des murs par l'intérieur (critères actuels)	25 €/m ²	20 €/m ²
(OM) Protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnement solaires (critères actuels)	25 €/m ²	20 €/m ²

